

celle des Coligny par exemple, aliénaient au profit de leurs filles et de leurs fils puînés des seigneuries considérables, la dynastie de Savoie, mieux avisée, ne dotait les siens qu'avec des inféodations grevées du droit de retour ; elle faisait encore servir ses alliances à ses vues persévérantes d'agrandissement.

Ainsi, en 1077, le comte Amédée II, petit-fils d'Humbert-aux-blanches-mains, obtint de l'empereur Henri IV, son beau-frère, la seigneurie du Bugey. Ce n'était pas la simple confirmation de ce qu'y possédaient déjà les comtes de Maurienne ; cette concession tendait à placer de nouveaux fiefs sous leur domination. Il est regrettable que le titre n'en ait pas été conservé dans les archives de Savoie, de sorte que l'on ignore quelle était exactement l'étendue de cette donation. Les historiens sont très vagues sur ce point. Suivant Garreau et Guichenon (1), cette seigneurie concédée embrassait une assez grande étendue de territoire depuis la Michaille jusqu'à Groslée ; elle comprenait Lompnès, le Valromay, Seyssel, Luyrieu, Rochefort, Pierre-Châtel, Thuy, Cerdon, Evieu, les Marches et Beauretour.

Toutefois, cet acte ne fut pas une pure libéralité de l'Empereur. On raconte que, dans son expédition d'Italie contre le pape Grégoire VII dont la politique était appliquée à l'abaissement des empereurs, Henri IV n'obtint le passage des Alpes à travers les états de son beau-frère qu'au prix de cette cession, qui, au surplus, ne fut pas un sacrifice, puisque ce monarque aliénait des droits à peu près perdus.

Cet acte eut, sans doute, l'effet avantageux d'affermir les comtes de Savoie dans le Bugey, de leur soumettre la partie du Valromay qui n'était pas sous leur dépendance et le littoral du Rhône depuis Seyssel jusqu'à Groslée, de leur

(1) Garreau, *Description du royaume de Bourgogne* ; Guichenon, *Histoire du Bugey*, pag. 40.